

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi 11 du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, Monsieur Christian BAPTISTE, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - Valérie HUGUES - Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI (Procuration à M. Christian BAPTISTE) - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - M. Duniere AGLAS - M. Jean DAIJARDIN - M. Raymond PARSHAD.

ABSENTS : Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Félicienne GANTOIS - Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mme Michelle MAXO - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - M. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

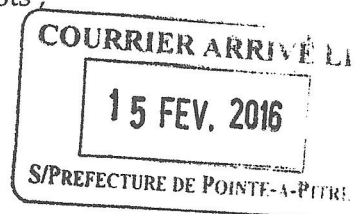
Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DELIBERATION APPROUVANT LE
MONTANT DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION
PROVISOIRE 2016**

CC-2016-2S-DAF-08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;



Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-249 du 24 décembre 2014 portant transformation de la communauté de communes du SUD EST GRANDE TERRE en Communauté d'Agglomération ;

Vu les états 1259 MI des communes membres des années 2014 et 2010 ;

Vu la délibération n° CC-2015-6S-DAF-46 en date du 17 Décembre 2015 relative à l'attribution de compensation définitive.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1) D'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire de 2016 à verser aux communes membres décomposé comme suit :

Communes membres	Attribution de Compensation provisoire
Gosier	2 292 856,00
Sainte-Anne	1 500 086,00
Saint-François	1 111 430,00
La Désirade	89 137,00
TOTAL CARL	4 993 509,00

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
15 FEV. 2016
Et publication ou notification
le
15 FEV. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 11 Février 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président


-Christian BAPTISTE -

